

**AVIS DE PUBLICITÉ SUITE A MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE
VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET PORTANT SUR
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET
EN VUE DE L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE KIOSQUES DE PRESSE**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 10 novembre 2025 à 17h00.

ARTICLE 1. OBJET DU PRESENT AVIS

Il est porté à la connaissance des tiers que la Commune de Levallois-Perret a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur économique en vue de l'occupation du domaine public de la Commune pour l'installation et l'exploitation de quatre kiosques de presse situés sur Levallois-Perret.

La Commune confirme son intérêt à ce que soient installés et exploités ces kiosques sur son territoire.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), le présent avis de publicité suite à manifestation d'intérêt tend à s'assurer, préalablement à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public prenant la forme d'une convention d'occupation du domaine public (voir Annexe - projet de convention), de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

ARTICLE 2. ACTIVITE ECONOMIQUE AUTORISEE SUR LES EMPLACEMENTS CONCERNÉS

Emplacement n°1

Objet : Kiosque de Presse

Lieu : Place du Général Leclerc

Type d'autorisation : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public conclue entre les Parties qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.

Emplacement n°2

Objet : Kiosque de Presse

Lieu : 12 rue d'Alsace

Type d'autorisation : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public conclue entre les Parties qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.

Emplacement n°3

Objet : Kiosque de Presse

Lieu : 19 rue Anatole France / angle rue Louise Michel

Type d'autorisation : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public conclue entre les Parties qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.

Emplacement n°4

Objet : Kiosque de Presse avec activité de vente alimentaire ou de services

Lieu : 151 rue Anatole France

Type d'autorisation : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public conclue entre les Parties qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.

ARTICLE 3. DURÉE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'autorisation d'occuper le domaine public de la Commune de Levallois-Perret en vue de l'exercice d'une activité de « Kiosque de Presse » prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public précaire et révocable pour une durée de 15 ans à compter de l'installation des kiosques [OU] à compter de sa signature par les Parties.

ARTICLE 4. PROCÉDURE ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Article 4.1. Chronologie de la procédure

- a) Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans le délai imparti indiqué à l'article 7 du présent avis, la Commune autorisera l'opérateur économique ayant manifesté son intérêt à occuper temporairement son domaine public pour y installer et exploiter les kiosques de presse situés sur les emplacements désignés à l'article 2, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public conclue de gré à gré.
- b) Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt dans les conditions définies par le présent avis, la Commune adressera aux candidats, y compris à l'opérateur économique ayant manifesté spontanément son intérêt, un courrier faisant état notamment de ses demandes de compléments d'informations les concernant et concernant leur projet, ainsi que le règlement de la consultation assorti des critères tels que prévus à l'article 5 du présent avis qui permettront de départager les offres et précisant les modalités de la négociation conformément aux articles L. 2122-1-1 et suivants du CGPPP.

Article 4.2. Diffusion de la consultation

Le présent avis de publicité suite à manifestation spontanée d'intérêt est publié sur :

- le site Internet de la Ville de Levallois-Perret : <https://www.ville-levallois.fr>

Article 4.3. Modalités de présentation des candidatures et des offres concurrentes

Tout opérateur souhaitant présenter un projet concurrent portant installation et exploitation de kiosques de presse sur la commune de Levallois est invité à le remettre à l'adresse électronique suivante : dev.eco@ville-levallois.fr.

Dossier à remettre : au regard du présent avis de publicité, les candidats intéressés devront présenter un dossier rédigé en français et composé des éléments suivants :

Article 4.3.1. Pièces relatives à la candidature concurrente - *Liste non exhaustive de pièces pouvant être demandées, à compléter, le cas échéant.*

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile pour l'exercice de cette activité, par le candidat, en cours de validité ;
- Attestation de paiement des impôts et des cotisations URSSAF (de moins de 6 mois) ;
- Lettre d'intention relative à l'exploitation des quatre kiosques de presse et justifiant de la capacité du candidat à distribuer la presse.

Toute candidature incomplète ou contenant des informations erronées pourra être régularisée.

Article 4.3.2. Pièces relatives à l'offre - Liste non exhaustive de pièces pouvant être demandées aux candidats dans leurs offres, à compléter, le cas échéant.

Un « mémoire technique » présentant :

- les modalités d'exploitation du kiosque (installation, entretien, maintenance, etc.),
- le profil du kiosquier (formation, relation client, motivation, etc.),
- la valeur environnementale du kiosque (matériaux, éclairage intérieur et extérieur, consommation d'énergie, nettoyage, etc.),
- Photos du ou des mobiliers,
- Fiche technique du kiosque,
- Inscription du kiosque dans son environnement proche,
- Plan de masse présentant le site d'exploitation.
- Diversité de la presse distribuée
- Présentation de l'ensemble des produits ou services présentés à la vente
- Horaires et jours d'ouverture des kiosques

ARTICLE 5. CRITERES D'APPRECIATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A titre informatif et conformément au b) de l'article 4.1 du présent avis, dans l'hypothèse où des projets concurrents étaient présentés dans le délai imparti indiqué à l'article 7 du présent avis, l'ensemble des projets seraient départagés au moyen des critères de notations détaillés ci-après :

Critères d'analyse des offres

Critère n°1 : Intégration du kiosque dans le paysage urbain
Critère n°2 : Capacité de distribution de la presse et diversité de l'offre
Critère n°3 : Engagements environnementaux et sociétaux
Critère n°4 : Qualité des produits ou services proposés de manière accessoire

Durant la procédure d'analyse des candidatures et des offres, la commune de Levallois-Perret se réserve le droit de contacter les candidats afin d'obtenir des informations complémentaires et de solliciter la transmission de toute pièce qu'elle jugerait utile.

Les candidats qui ne présentent manifestement pas de garanties professionnelles et financières suffisantes seront écartés.

ARTICLE 6. MODALITES ET DATE LIMITE POUR POSER DES QUESTIONS

Les questions seront posées exclusivement par mail à l'adresse suivante : dev.eco@ville-levallois.fr.

La date limite pour poser des questions est fixée au 5 novembre 2025.

Chaque réponse de la part de la Commune de Levallois-Perret sera communiquée à l'ensemble des candidats dans le strict respect des principes d'égalité de traitement et de transparence.

ARTICLE 7. DATE LIMITE DE RECEPTION DE TOUTE AUTRE MANIFESTATION D'INTERÊT CONCURRENT

Les manifestations d'intérêt concurrentes doivent parvenir à la Commune à l'adresse électronique indiquée à l'article 4.3 du présent avis avant le **10 novembre 2025 à 17h00**.

DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS : 14 octobre 2025

